



## Violence psychologique sur enfant

Par **rana84**, le **27/11/2011 à 22:01**

Bonjour,

Voilà je suis séparée du père de mes enfants depuis deux ans. Je suis partie après avoir été victimes de violences psychologiques qui se sont maintenues et amplifiées aps notre séparation. Il y a même eu des épisodes de violence physique devant les enfants qui ont aujourd'hui 5 et 3 ans. Refusant de se rendre au point rencontre, monsieur a passé un an sans voir ses enfants. Mais il a mis en avant des raisons professionnelles et a récupéré un droit de visite. Pour l'instant les enfants y vont seulement en journée mais qd ils rentrent ils empestent (le gd affirme qu'il y a des sacs poubelles ds la chambre de son papa). De plus d'après les enfants, il leur dit que mes parents et moi sommes méchants et qu'il va nous faire jeter en prison. Résultat reprise des séances av le psychologue pour le grand qui est tjs angoissé disant même qu'il a peur. Il s'imagine sans cesse qu'on va venir pr ns emmener qu'il va se retrouver seul av son petit frère.....

Que puis-je faire ? quelles démarches entreprendre ? Quelqu'un peut-il me donner un conseil ?

Par **corimaa**, le **27/11/2011 à 22:11**

Faites une demande d'enquete sociale sur le père, et demandez un certificat au pedopsychiatre sur l'etat psychologique engendré par ses visites chez son père

Ensuite, suivant les conclusions, faites une requete en référé au JAF pour demander des droits de visite en point rencontre

Il paie bien la pension alimentaire chaque mois ?

Par **rana84**, le **27/11/2011** à **22:17**

Il y a déjà eu enquête sociale à son rencontre tout au début mais l'enquêtrice à prévenue avant de venir.... D'ailleurs elle est aussi passée à la mais n'a pas dépassé la salle à manger. Donc si là bas elle est aussi restée au rez de chaussé ..... elle n'aura pas vu la "misère"....

Pour la psy elle dit q le secret professionnel l'empêche de faire un rapport .... Je dois la rappeler demain mais elle conseille effectivement de réécrire au JAF.

Et pour le point rencontre il a déjà été décidé ds un précédent jugement. Mais monsieur a dit qu' à cause de son travail il ne pouvait s'y rendre et la juge s'est rendue à cet argument.

Enfin pas de pension ; monsieur ayant fait valoir que soit disant il n'est pas solvable.

J'ai l'impression d'être ds une impasse...!

Par **corimaa**, le **27/11/2011** à **22:29**

[citation]Mais monsieur a dit qu' [fluo]à cause de son travail [/fluo]il ne pouvait s'y rendre... Enfin pas de pension ; monsieur ayant fait valoir que soit disant[fluo] il n'est pas solvable.[/fluo] [/citation]

Il y a un problème non ? il travaille et n'est pas solvable...

Allez au centre des impots et demandez à voir sa fiche d'imposition, vous y allez avec le jugement et expliquez qu'il ne paie pas de pension alimentaire

J'espère que la CAF vous donne un complement puisque vous n'avez pas de PA

Ce dont vous parlez pour l'assistante sociale, c'était à l'époque, il faut redemander une nouvelle enquête

Pour la psy, c'est plutôt surprenant, elle peut vous faire un certificat sur l'état de l'enfant, qu'il présente des angoisses etc...

[citation]Pour la psy elle dit q le secret professionnel l'empêche de faire un rapport .... Je dois la rappeler demain mais elle conseille effectivement de réécrire au JAF. [/citation]

Donc qu'elle fasse un certificat pour accompagner votre demande de nouveau jugement, elle a le droit de le faire

Par **rana84**, le **27/11/2011** à **22:50**

Il est à son compte ..... Mais je touche bien un peu de CAf oui.

J'ai rappelé l'association qui a mené l'enquête sociale ; on m'a dit qu'on procédait tjs ainsi. Ils appellent avant de passer....

Ce que la psy nous conseille c'est d'écrire à la juge en lui disant qu'elle peut e mettre en rapport av elle pour en savoir plus en ce qui est des séquelles et des angoisses de mon grand ....